Publicités juridiques

# T.I. de Thionville - Registre des Associations AVIS AUX FINS DE PUBLICATION

Il a été inscrit le 15/01/2019 au Registre des Associations, volume 55, folio 133, association dite : JEUNESSE SPORTIVE ASSOCIATIVE YUTZ CITE, avec siège à 57970 Yutz, rue Victor Hugo. Les statuts ont été adoptés le 20/12/2018 L'association a pour objet : Création d'une équipe de football pour redynamiser le quartier.

La direction se compose de : Président : M. Nicolas Vagner demeurant 16 rue Théodore de Puymaigre à Inglange - Vice-Président : M. Gérard Macrelle demeurant à Koenigsmacker - Secrétaire : Mme Kassandra Bajbus demeurant à Koenigsmacker - Trésorier : M. Jérémy Morel demeurant à Basse-Ham

Le Greffier

## T.I. de Thionville - Registre des Associations AVIS AUX FINS DE PUBLICATION

Il a été inscrit le 17/01/2019 au Registre des Associations, volume 55, folio 135, association dite : ASSOCIATION LIBERTE ANIMALE, avec siège à 57190 Florange, 34 Grand'rue. Les statuts ont été adoptés le 14/01/2019 L'association a pour objet : Mettre en oeuvre tous moyens d'actions pour veiller au bien être des animaux domestiques, prendre en charges les animaux abandonnés et veiller à leur placement en famille d'accueil. Lutter contre la maltraitance animale. Sensibiliser l'opinion publique sur l'abandon des animaux

maux.
La direction se compose de : Présidente : Mme Nadège Becker demeurant 54 rue de Gargan à Moyeuvre Grande-Vice-Président : M. Mickaël Wolsdorfer demeurant à Florange - Secrétaire : M. Mickaël Nancel demeurant à Knutange - Trésorier : Mme Nadège Becker demeurant à Moyeuvre Grande Le Greffier

Vie des sociétés

### **AVIS DE CONSTITUTION**

Forme: SNC
Dénomination: AVIMMO
Siège: 2, rue Victor Hugo, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Objet: acquisition de biens immobiliers, location immobilière meublée ou non, location immobilière meublée de tourisme, toutes opérations immobilières, notamment marchands de biens, opérations de promotion, construction, rénovation, maîtrise d'oeuvre, commercialisation, gestion Durée: 99 ans
Capital: 1 000 euros
Associés gérants:
Mathieu BELLON, 5 rue Albert Schweitzer 67120 DUTTLENHEIM,
Nicolas DENILLE, demeurant 5, rue de la Rosière 54230 CHAVIGNY
Immatriculation RCS NANCY



### **AVIS DE PUBLICITE**

Sarreguemines Confluences Habitat (OPH). Siège social : 3, rue Alexandre de Geiger à 57200 Sarreguemines. Immatriculé au registre du commerce le 22 septembre 2008, sous le numéro RCS SARREGUEMINES TI, N° de gestion : 2008 B 446.

Madame WINTERSTEIN Samantha et Monsieur KENNEL Mike ont été élus lors de l'élection des représentants des locataires au Conseil d'administration de Sarreguemines Confluences Habitat du 11 décembre 2018 en remplacement de Messieurs D'ORSI Jean-Claude et SCALIA Éric.

Avis de marché

### **AVIS DE MARCHÉ**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mme Béatrice Agamennone, Cerema DTer Est, 1 boulevard Solidarité, 57076 Metz cedex 3

Objet du marché: La consultation a pour objet un marché de travaux pour la réhabilitation de l'enveloppe extérieure du bâtiment de bureaux de la direction territoriale Est du Cerema, situé sur l'île du Saulcy à Metz. La présente consultation consiste en des travaux de menuiseries extérieures, aluminium, bois et acier sur les 3 niveaux du bâtiment.

Les surfaces à réhabiliter se portent à environ 2 400 m2 utiles.

L'opération a été estimée à 1,75 Meuro(s)uro(s) HT pour les travaux.

Les travaux sont organisés en marchés séparés (lots n°1, 2, 3) dans un bâtiment libéré de ses occupants le temps des travaux.

La mise en service est prévue au 4ème trimestre 2019. Les prestations, objet de la présente convention, relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du Travail (loi n°93-1418 du 31 décembre 1993)

Durée du marché : Pour chaque lot, par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, le délai de la période de préparation est de un (1) mois. Elle est comprise dans les délais globaux ci-après:
Délai global des travaux lot 3a: 4 mois
Délai global des travaux lots 3b: 4,5 mois
Délai global des travaux lot 3c: 3,5 mois

Lot 3a : Menuiseries extérieures aluminium niveau 0 remplacement à neuf et à l'identique: -Tranche ferme

Lot 3b: Menuiseries extérieures, remise en état des fenêtres bois niveaux 0, 1, 2

Lot 3c: Menuiseries extérieures, tembe en etat des fenetes bois inveaux 0, 1, 2 : -tranche ferme-variante: remplacement à neuf niveau 1 Lot 3c : Menuiseries extérieures, remise en état des fenêtres acier niveau 2 : -tranche ferme-variante: remplacement à neuf

Contact: tél. 03 87 34 19 62 mail: lrllegales@republicain-lorrain.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée Modalités d'attribution : Chaque marché passé par lots séparés sera conclu : - soit avec une entreprise unique ; - soit avec des entreprises groupées solidaires ;- soit avec des entreprises groupées conjointes

soit avec des entreprises groupées solidaires ; soit avec des entreprises groupées conjointes.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage.

Le candidat remettant une offre, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ouplusieurs groupements ne pourra pas le faire à titre individuel. Les candidats doivent répondre à la solution de base ainsi qu'à la solution variante proposée par le pouvoir adjudicateur.

Une visite du site est prévue le mardi 12 février 2019 de 10h00 à 12h00 avec un représentant de la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'un représentant de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

La présence à cette visite est obligatoire pour faire une offre.

Critères de sélection : L'absence de visite des sites entraînera également l'éli-

Critères de sélection : L'absence de visite des sites entraînera également l'élimination de l'offre. Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies à l'article 59 du décret nº 2016-360 du 25 mars 2016 et les offres anormalement basses à son article 60. Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées et les offres anormalement basses seront éliminées. A la suite de cet examen le RPA pourra engager les négociations. Après classement des offres, conformément aux critères pondérés définis ciaprès, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RPA en tenant compte des prestations supplémentaires éventuelles. Les critères d'attribution des marchés seront pondérés comme suit : La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu de la fiche établie pour chaque lot = 60 % Le prix des prestations = 40 %. Le classement sera établi de la façon suivante : les offres anormalement basses pourront être rejetées par décision motivée, la cotation de ce critère ira de 0

Le classement sera établi de la façon suivante : les offres anormalement basses pourront être rejetées par décision motivée, la cotation de ce critère ira de 0 à 10 et sera appréciée au vu du montant Hors Taxes des offres remises par les candidats par application de la formule suivante : Soit "Prixmin" le prix du candidat le moins-disant Soit "Prixcandidat n" le prix du candidat n Il est attribué au candidat "n", pour le jugement du prix, la note de : Notecandidat n = 10 x (Prixmin / Prixcandidat n)2 Classement des offres : Chaque critère fait l'objet d'une notation sur 10. La note attribuée sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération défini ci-dessous.

ueinit ci-dessous.
La somme de ces résultats constituant la note finale sera utilisée pour le jugement des offres.
Les offres seront ensuite classées par ordre décroissant des notes obtenues.
A l'issue de l'éventuelle négociation, les offres inacceptables sont éliminées par le RPA.

Date limite : Date limite de réception des offres : 20/02/19 à 16h00

Renseignements divers: Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres: \* Pour les renseignements d'ordre administratif, une demande écrite à: Monsieur le Directeur territorial du Cerema est 1, Boulevard de la solidarité, Metz Métropole 57 076 Metz
Moyens généraux - tel: 03 87 20 43 00 - 06 61 63 00 62
\* Pour les renseignements d'ordre technique, une demande écrite à: SARL d'architecture MIL LIEUX 22, rue Erkmann Chatrian 54000 NANCY Téléphone: 03 83 28 86 03 Télécopieur: 03 83 28 87 66
Adresse de courrier électronique (courriel): contact@mil-lieux.frAdresse Internet du profil acheteur: https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=412358&orgAcronyme=d4t

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 22/01/2019, 12h.

Avis publics

#### Metz Métropole COMMUNE de PELTRE

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° PT 02/2019 en date du 21/01/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de PELTRE.

Ce projet a pour objet de maitriser le développement urbain de la commune afin de garantir une évolution équilibrée de la population en privilégiant les opérations de requalification ou de densification en zone urbanisée, protéger les espaces naturels et agricoles de la commune et conforter le cadre de vie des riverains, en maintenant et renforçant les équipements, services et les dynamiques économiques, ainsi que la diversité des moyens de circulation sur la commune.

Monsieur Claude MAURY, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations par voie électronique aux adresses suivantes : elaboration-peltre@mail.registre-numerique.fr

elaboration-peltre@mail.registre-numerique.fr
ou via le site https://www.registre-numerique.fr/elaboration-peltre,
ainsi que sur les registres ouverts à cet effet, tenus à sa disposition :
- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité
BP 55025, 57071 METZ Cedex 3;
- à la Mairie de PELTRE, 1 rue de Gargan, 57245 PELTRE
- Ceci pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 11 février au
13 mars 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de PELTRE, siège de l'Enquête Publique, les : - Lundi 11 février de 9h00 à 11h30 - Vendredi 1er mars de 16h00 à 19h00 - Mercredi 13 mars de 16h00 à 19h00

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants : - https://www.metzmetropole.fr - http://www.mairie-peltre.fr

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie de PELTRE et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la Commune.

Au terme de l'Enquête Publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.

Commune de HAGONDANGE

### **ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLU**

#### 2ème Avis

Par arrêté n° A/291 du 21 décembre 2018 le Maire de la commune de Hagondange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Hagondange.

La personne responsable de la modification du PLU est la commune de Hagondange représentée par son maire, M. MAHLER Jean-Claude et dont le siège administratif est situé à la mairie de Hagondange Place Jean Burger.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU mo-difié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. HENNEQUIN Philippe en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Hagondange du 21 janvier 2019 au 19 février 2019 inclus, soit pendant 30 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les : - lundi 21 janvier 2019 de 15 à 17 heures, - vendredi 1er février 2019 de 15 à 17 heures, - mardi 19 février 2019 de 15 à 17 heures.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.hagondange.fr et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contrepropositions - soit sur le registre d'enquête - soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de Hagondange à l'attention de M. HENNEQUIN Philippe commissaire enquêteur Place Jean Burger - BP 801 42 57304 HAGONDANGE CEDEX. - ou par courrier électronique à mairie@ville-hagondange.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
-le projet de modification du PLU arrêté,
-les avis émis sur le projet de modification du PLU,
-la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture de la Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

## Metz Métropole COMMUNE d'ARS-SUR-MOSELLE

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°PT 01/2019 du 21 janvier 2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune d'ARS-SUR-MOSELLE.

Ce projet porte sur :

- L'adaptation du règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean-Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements.

Il s'agit également de créer un sous-secteur (Nj1) permettant la construction d'abris de jardins, de piscines et de locaux techniques nécessaires à leur fonction d'abris de jardins, de piscines et de locaux techniques nécessaires à leur fonction d'abris de jardins, de piscines et de locaux techniques nécessaires à leur fonction de la rue Jean-Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements.

uonnement ; - La correction du règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean-Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite

studes rue Jean-Moulin pour lesqueies la Zone natureile s'adosse en infine des habitations existantes ;
- La correction du règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue Pierre-de-Coubertin qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U) puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

Monsieur Hervé DANIEL, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : revision-allegee-arssurmoselle@mail.registre-numerique.fr ou via le site https://registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle et sur les registres ouverts à cet effet, tenus à sa disposition : - au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3; - à la Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, 1 Place Francklin Roosevelt, 57130 ARS-SUR-MOSELLE, pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 11 FEVRIER 2019 AU 13 MARS 2019 INCLUS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

En vue de recueillir les observations du public, le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie d'Ars-sur-Moselle, siège de l'Enquête Publique, les : - lundi 11 février 2019 de 10h00 à 12h00,

vendredi 8 mars 2019 de 15h00 à 17h00, mercredi 13 mars 2019 de 15h00 à 17h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :
- https://www.metzmetropole.fr
- https://www.ville-arssurmoselle.fr
- https://registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie d'Ars-sur-Moselle et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la Commune.

Au terme de l'Enquête Publique, l'approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée.

Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.